

Déclaration de principe sur la stratégie en matière de droits de l'homme de Marc Cain version 1 novembre 2023

Seite 1/4

1. Préambule

Comme entreprise internationale dans le domaine de la mode, nous sommes conscients de notre responsabilité en ce qui concerne notre chaîne logistique globale. Notre succès commercial sur le long terme dépend de l'harmonie régnant entre nos activités commerciales et celles de nos fournisseurs avec l'humain et la nature. Pour cette raison nous nous sommes fixés comme objectif d'analyser les risques écologiques et sociaux tout au long de notre chaîne logistique, de les prévenir et, en cas de doute, de les corriger. Les risques environnementaux peuvent aussi influencer le respect des droits de l'homme.

Le membre responsable de la Direction pour la Déclaration de Principe ci-jointe est Helmut Schlotterer, propriétaire et directeur de Marc Cain.

2. Engagement en faveur du respect des droits de l'homme

Afin de répondre à notre responsabilité entrepreneuriale, nous considérons chez Marc Cain nos obligations de diligence en matière de droits de l'homme et de l'environnement comme un facteur incontournable et nous les avons intégrées dans nos relations commerciales. C'est pourquoi en 2019 Marc Cain a qu'en 2019 Marc Cain a adhéré à l'initiative amfori BSCI. En adhérant au code de conduite amfori BSCI et son intégration dans le contrat-cadre des fournisseurs, Marc Cain s'engage elle-même ainsi que ses partenaires commerciaux directs à garantir les standards fondamentaux de travail et des droits de l'homme dans la chaîne logistique et à les ancrer dans les processus commerciaux. Ici, Marc Cain s'oriente sur les standards et directives suivants, reconnus internationalement, le code amfori comme principe d'une action d'entreprise responsable :

- Déclaration générale des Nations Unies (ONU)
- Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGPs)
- Conventions et recommandations de l'Organisation internationale du Travail (ILO) relatives aux standards de travail et sociaux
- Principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGPs)
- Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant
- Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CIDE)
- Principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement économique (OCDE) pour les entreprises multinationales. (CEDAW)

Dans cette déclaration de principe nous prenons en considération aussi bien les risques environnementaux que ceux relatifs aux droits de l'homme et nous intégrons aussi bien les aspects environnementaux que ceux des droits de l'homme dans notre évaluation du risque. Marc Cain considère les droits de l'homme en matière d'environnement comme un élément intrinsèque de la stratégie des droits de l'homme car les dommages environnementaux exercent souvent une influence négative directe sur le bien-être des personnes. Par exemple, la pollution des rivières par des eaux usées non traitées, provenant de procédés industriels de production, peut agir sur la santé des riverains.

Déclaration de principe sur la stratégie en matière de droits de l'homme de Marc Cain version 1 novembre 2023

Seite 2/4

3. Gestion des risques

Pour respecter les obligations de diligence décrites, nous avons mis sur pied une gestion des risques. Dans ce cadre, nous examinons l'impact de nos activités commerciales afin d'identifier les risques relatifs aux droits de l'homme et environnementaux. Sur la base de ces connaissances, nous établissons des mesures pour prévenir les risques relatifs aux droits de l'homme et environnementaux, nous établissons des mesures pour prévenir, éliminer ou minimiser les risques relatifs aux droits de l'homme et environnementaux. Les processus internes correspondants sont testés en permanence sur leur efficacité et, au besoin, adaptés. Dans le cadre de nos activités nous mettons surtout l'accent sur les domaines pour lesquels les risques en matière de droits de l'homme et environnementaux sont particulièrement importants et influençables.

3.1 Analyse des risques

Dans le contexte de notre analyse, nous étudions les risques qui pourraient survenir chez nos partenaires commerciaux dans le cadre de nos activités. Dans cette enquête exhaustive, des risques abstraits, relatifs aux droits de l'homme et à l'environnement, sont d'abord constitués. Ainsi des rapports publics et des indices reconnus sont établis afin de saisir les risques spécifiques de la branche et des produits au niveau du pays. Pour les domaines dans lesquels des risques se dessinent, nous réalisons une observation détaillée du risque au niveau du fournisseur. Donc, l'analyse se base sur l'évaluation des risques potentiels et sur ceux réellement identifiés.

Lors de l'examen de notre modèle commercial et de la chaîne logistique, les risques potentiels suivants relatifs aux droits de l'homme et à l'environnement ont été identifiés. Selon le pays de production, ces risques sont plus ou moins marqués :

- Travail obligatoire ou esclavage moderne
- Non-respect de la protection de la santé et du travail
- Violation des horaires de travail légalement fixés
- Aucune garantie d'un salaire permettant de vivre
- Non-respect des règles de traitement responsable de déchets industriels et dangereux
- Contaminations de l'environnement, en particulier pollution de l'eau

3.2 Procédures de prévention et correctives

Sur la base des risques bruts et nets identifiés, nous appliquons des mesures afin de garantir le respect des droits de l'homme et des standards environnementaux dans notre propre domaine d'affaires et dans notre chaîne de création de valeurs. En font partie des mesures d'identification, de prévention et de correction des violations. Certaines étapes peuvent être considérées comme simultanément des mesures de prévention et aussi des mesures correctives.

Déclaration de principe sur la stratégie en matière de droits de l'homme de Marc Cain version 1 novembre 2023

Seite 3/4

Mesures de prévention et correctives dans le propre domaine commercial :

- Des pratiques responsables sont intégrées en permanence dans les processus commerciaux des services concernés, par exemple les employés du service des achats s'engagent activement pour garantir le respect des droits de l'homme dans la chaîne logistique.
- Application de mesures régulières et obligatoires de perfectionnement et de formation pour nos employés afin de les sensibiliser au respect des droits de l'homme et des standards environnementaux sur le site de production et tout au long de la chaîne logistique.

L'efficacité des mesures citées en exemple dans notre propre domaine d'affaires est contrôlée en permanence.

Mesures de prévention et mesures correctives auprès des sous-traitants directs :

- Soutien et ancrage de partenariats sur le long terme avec les fournisseurs et fabricants afin promouvoir ensemble le développement des standards sociaux et environnementaux
- Intégration du code de conduite amfori BSCI dans les contrats de fournisseurs pour garantir le respect de ce code par les partenaires
- Développement en continu de processus d'acquisition et d'achat durables, par exemple la consolidation de la structure des fournisseurs
- Réalisation d'une analyse nette des risques chez les nouveaux fournisseurs potentiels afin d'identifier les risques pour les hommes et l'environnement et par conséquent exclusion de fournisseurs douteux.
- Réalisation d'audits sociaux basés sur les risques afin de vérifier le respect du code de conduite par les entreprises de production
- Etablissement d'un « Corrective Action Plans » (CAP) – plan d'action corrective – en cas de constatation de divergences avec le code de conduite lors d'un audit afin de répertorier les problèmes, les mesures et le calendrier de leur suivi

Mesures dans la chaîne d'approvisionnement plus élargie :

- Nos fournisseurs sont dans l'obligation de transmettre nos exigences de respect des standards environnementaux et sociaux aux partenaires contractuels correspondants de la chaîne de création de valeurs.
- En cas d'indices réels de risques substantiels dans la chaîne d'approvisionnement plus profonde, ceux-ci sont évalués par des requêtes transparentes et conformément suivis.

3.3 Mécanisme de plainte

Notre mécanisme de plainte permet aux employés, tout au long de la chaîne de création de valeurs des produits Marc Cain, de déclarer anonymement les risques potentiels en matière des droits de l'homme et relatifs à l'environnement ainsi que les violations réelles des obligations qui ont été provoquées soit par l'action de Marc Cain ou par nos sous-traitants directs. Nous aspirons à être rapidement informés des dysfonctionne-

**Déclaration de principe sur la stratégie en matière de droits
de l'homme de Marc Cain version 1 novembre 2023**

Seite 4/4

ments éventuels, aussi bien dans notre propre domaine d'activité que dans celui de notre chaîne de création de valeurs. Si des plaintes ont été émises, nous les vérifions soigneusement et nous instaurons un dialogue avec tous les intervenants afin de remédier aux problèmes identifiés et d'appliquer des mesures correctives efficaces. De plus, nous utilisons les connaissances acquises par ces plaintes afin d'introduire des mesures préventives.

Les plaintes arrivées chez Marc Cain font l'objet d'un suivi par des collaborateurs autorisés. Afin d'entreprendre une évaluation objective, si nécessaire des experts indépendants, possédant des connaissances concernant les particularités spécifiques du pays concerné et des connaissances de la langue du pays, sont associés. Surtout, les services spécialisés concernés, en particulier le service des achats sont impliqués. Nous nous engageons intensément à résoudre chaque plainte en coopération avec les personnes concernées et nos partenaires. Sur la base de ces actions, un plan de mesures est développé. Les plaintes enregistrées sont versées à notre analyse des risques afin d'empêcher des violations de ce type. Marc Cain demande expressément à toutes les personnes concernées de transmettre les indices de risques possibles via le mécanisme des plaintes présenté ici.

4. Obligations de documentation et de rapport

Marc Cain documente la réalisation de l'analyse des risques et ses résultats. Une présentation transparente des risques concernant les droits de l'homme et l'environnement ainsi que nos mesures de prévention et de correction est, de plus, considérée par nous comme un élément important de notre obligation de diligence. Pour cette raison nous rendons compte dans notre rapport annuel de durabilité des risques existants dans la chaîne de création de valeurs et des mesures mises en œuvre. Nous publions ce rapport sur notre site web. En outre, notre déclaration de principe est continuellement adaptée et, si nécessaire, élargie.